



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 novembre 2025 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2025 11 17-08- ENVIRONNEMENT – AUTORISATION DE
SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU
DOMAINE PUBLIC CONSTITUTIVE DE DROITS REELS

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 08/11/2025
En exercice :	33	
Présents :	24	Affichage de la convocation : 10/11/2025
Pouvoirs :	8	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 20/11/2025
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Christian NEUVILLE, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Mme Yolande CHAREYRE donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN M Edouard WILLEMINE donne pouvoir à M Christian NEUVILLE Mme Geneviève HECTOR donne pouvoir à M Safi BOUKACEM M Yohann DUMAS donne pouvoir à M Sylvère MATHIEU Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET M Roland BADOIL donne pouvoir à Mme Ghislaine FROMM Mme Chantal ROCHE donne pouvoir à M Henri COQUARD M Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à Mme Isabelle VIDAL		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON		

Mme Béatrice DUMORTIER est élue Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'importance pour la commune de participer au déploiement d'installations développant l'énergie solaire sur son territoire et ce dans le but d'atteindre les objectifs fixés dans les Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET) et les Plans Climat-Air-Énergie Territorial (PCAE).

Dans cet objectif, la commune a donc souhaité réfléchir pour mettre à profit son patrimoine public et d'éventuellement mettre à la disposition d'installateurs et exploitants d'équipements photovoltaïques, sur certaines de ses toitures exploitables appartenant à son domaine public.

Dans ce cadre, la société **SAS Centrales Villageoises des Vallons du Lyonnais - CEVIVAL** dont le siège social est situé 1 place Saint Laurent, 69670 VAUGNERAY a transmis une sollicitation pour un emplacement de 430 m² sur le toit d'un bâtiment situé sur une parcelle cadastrée :

SECTION	N°	LIEUDIT OU VOIE	NATURE	CONTENANCE		
				HA	A	CA
C	201	10 Bis rue des deux vallées	...	0	18	47

Le projet de convention prévoit la mise à disposition des éléments suivants :

- Le toit, couverture bacs acier et charpente
- Un espace mural ou au sol pouvant servir à la pose des onduleurs et des autres équipements
- L'espace au sol si nécessaire à la tranchée du raccordement

La durée comprend le temps des travaux avec un maximum de 12 mois et une durée d'exploitation de 20 ans à compter de la mise en place des équipements.

La redevance annuelle est fixée à 1 €uro du m² utilisé soit 430 €uros

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1311-5 et suivants ;

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, notamment son article. 2122-1-4.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,

Dont le résultat est le suivant :

Mme ARNAUD Sort de la salle et ne prend pas part au vote

31 suffrages exprimés : 31 voix Pour

UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE la convention d'occupation temporaire du domaine public concernant un bâtiment communal situé sur la parcelle C 201, telle qu'annexée à la présente ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tous les documents s'y rapportant.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

21.11.2025

et de la publication en mairie le

21.11.2025

La secrétaire

Béatrice DUMORTIER

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

